

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2025

~~~

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, également convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

~~~

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphanie DEVAUX
Date de la convocation des conseillers	21 novembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 novembre 2025

~~~

PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyril GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Dominique DEI-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyril GUILBERT  
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Madame Aurélie TASTAYRE, donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI

**OBJET : Adoption du budget annexe du Centre culturel Jacques Prévert (CCJP) – Exercice 2026**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le décret n° 2014-1746 du 29/12/2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux communes,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal en date du 125 mai 2023,

Vu la délibération du 5 novembre 2025 n°2025-92/11-03 prenant acte du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 novembre 2025,

**Considérant** que ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 57 et ne sera pas assujetti à la TVA,

**Considérant** que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, tant en recettes qu'en dépenses, sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes : 1 233 500.00 €
- Dépenses : 1 233 500.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes : 22 000.00 €
- Dépenses : 22 000.00 €

Entendu, l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Approuve le budget annexe du Centre Culturel Jacques Prévert (CCJP), tel qu'il ressort des documents budgétaires élaborés dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, et commenté dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉ après le vote suivant :**

33 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 5 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 contre dont 1 pouvoir (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Monsieur Sicre de Fontbrune)

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

|                                                                                                                 |                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Signature                                                                                                       | Signature                                                                                                                                                     |
| <br>Frédéric BOUCHE<br>Maire | <br>Stéphanie DEVAUX<br>Secrétaire de séance                              |
|                              | Accusé de réception en préfecture<br>077-217705144-20251209-25_11759-AU<br>Date de télétransmission : 09/12/2025<br>Date de réception préfecture : 09/12/2025 |